

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 5 AVRIL 2023

Date de convocation : 31 MARS 2023

Date d'affichage : 31 MARS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. PERTOLDI C., 1ère Adjointe qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PERNAK C. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à DHAUSSY L. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MURCIA B.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-02-05

OBJET

Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 26 juin 2013, elle a décidé d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement N°AP13.01 destinée à financer le programme pluriannuel d'investissement relatif à la rénovation de l'éclairage public.

Il expose que chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement en cours et d'apporter éventuellement des modifications aux AP/CP.

Afin de reprendre les crédits de paiement non utilisés en 2022 et de tenir compte de l'actualisation des prix prévue au marché de travaux, il propose de modifier l'AP/CP précitée comme suit :

N° de l'AP/CP		AP13.01
Libellé		G6 - Rénovation de l'éclairage public
Montant de l'AP		435 608,83 €
Répartition des crédits de paiement par exercice		
2013	prévisionnel	14 000,00 €
	réalisé	13 796,58 €
2014	prévisionnel	98 000,00 €
	réalisé	96 696,19 €
2015	prévisionnel	38 000,00 €
	réalisé	16 711,20 €
2016	prévisionnel	67 385,00 €
	Réalisé	56 947,64 €
2017	prévisionnel	36 000,00 €
	Réalisé	29 020,90 €
2018	prévisionnel	45 000,00 €
	Réalisé	29 044,18 €
2019	prévisionnel	46 200,00 €
	Réalisé	8 261,00 €
2020	prévisionnel	83 000,00 €
	Réalisé	75 465,90 €
2021	prévisionnel	43 530,00 €
	Réalisé	34 754,76 €
2022	prévisionnel	40 775,00 €
	Réalisé	35 740,48 €
2023	prévisionnel	39 170,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

.../...

Vu le décret N°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

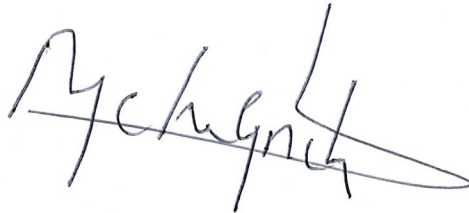
DECIDE de modifier le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 11/04/2023
Publiée ou notifiée le 12/04/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230205
Objet :	Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215902925-20230405-DELIB20230205-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230405-DELIB20230205-DE-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_02_05.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230405-DELIB20230205-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	373.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 avril 2023 à 10h53min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 avril 2023 à 10h54min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 avril 2023 à 10h54min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 avril 2023 à 10h54min36s	Reçu par le MI le 2023-04-11